



Recouvrement contentieux assurances

Par **dounou22**, le **21/04/2010** à **19:34**

Bonjour,

je vous explique la situation en quelques mots.

J'ai ouvert un salon de massages de bien-être en novembre 2009. J'ai fais appel à AXA Zadoc (situé sur Paris), sur un conseil de ma formatrice. Je les ai donc appelé. Il m'ont demandé d'écrire une lettre avec les coordonnées du local ainsi que la superficie, ainsi que la demande exacte(RCP, assurance du local), ce que j'ai fait.

1 mois plus tard, ne recevant pas de contrat (ce que je n'ai pas trouvé très sérieux), j'ai fait appel à un autre cabinet d'assurances. Le contrat a été mis en place début janvier.

Entre temps, j'ai reçu les 2 contrats d'AXA me demandant le paiement. J'ai jeté ses contrats à la poubelles, ils n'étaient évidemment pas signés.

Quelque temps plus tard, j'ai reçu une mise en demeure de la part d'AXA me demandant de payer. Or j'étais déjà assuré avec Generalli.

J'ai tout de suite appelé AXA, (la femme du propriétaire a d'ailleurs le don pour mettre les gens hors d'eux), le ton est un peu monté. Elle m'a dit que je devais payer, que je n'étais pas sérieuse!!!!

Elle a fini par me dire que je devais envoyer une lettre expliquant tout ceci, que les contrats étaient égarés, de joindre les contrats signés avec mon autre assurance afin qu'elle puisse classer les dossiers.

Or, aujourd'hui, je reçois un recouvrement contentieux!

Que puis-je faire, aucun contrat n'a été signé avec eux (Elle m'avait dit au téléphone que j'avais fait une demande écrite signée de ma main et donc que c'était équivalent).

Suis-je dans mes torts?

Y a t-il un recours?

Par, avance, merci de votre réponse.

Cordialement.

Emilie KIFFER

Par **dounou22**, le **26/04/2010** à **17:27**

Personne pour répondre???????